



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE ET  
MAINTENANCE D'EXTINCTEURS ET DE  
ROBINETS D'INCENDIE ARMÉS DANS LES  
BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE  
VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ  
ISOGARD SAS**

**DÉCISION N° DM-20-300  
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-486 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP le 26 juin 2020 et publié au profil acheteur de la Ville relatif au marché de fourniture et maintenance d'extincteurs et de robinets d'incendie armés dans les bâtiments communaux de la Ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société ISOGARD SAS jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** le marché de fourniture et maintenance d'extincteurs et de robinets d'incendie armés dans les bâtiments communaux de la Ville de Vincennes avec la société ISOGARD SAS, domiciliée 1 rue Henri Giffard – 78 180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, représentée par Monsieur MULLER Nicolas, Directeur des Ventes Réseau France.

Le marché est reconductible de manière tacite, 3 fois, pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Le montant des prestations forfaitaires s'élève à 8 027,10 € HT (9 632,52 € TTC), et les prestations ponctuelles sur bons de commande seront rémunérées sur la base du bordereau des prix unitaires dans la limite d'un montant maximum annuel de 10 000 € HT (12 000 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des ressources  
humaines, de la sécurité publique, des affaires  
juridiques et domaniales et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20201124-Imc1H7848H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/12/2020  
Date de Publication : 01/12/2020